



BILAN D'ACTIVITE RIVAGE 2016



Le programme d'action 2016 a été possible grâce au concours de



SOMMAIRE

1	Animation du SAGE de l'étang de Salses-Leucate	3
1.1	Concertation et planification	3
1.1.1	Secrétariat et animation de la CLE	3
1.1.2	Animation des groupes de travail et collaboration avec les programmes de gestion connexes	3
1.2	Mise en œuvre des dispositions du SAGE	4
2	Elaboration et suivi du 3^{ème} CONTRAT D'ETANG	5
2.1	Concertation et planification	5
2.2	Elaboration du troisième contrat d'étang	5
3	Mise en œuvre des volets qualité de l'eau du 3^{ème} CONTRAT D'ETANG et du SAGE	7
3.1	Amélioration des connaissances	7
3.1.1	Etudes spécifiques	7
3.1.2	Poursuite des suivis du milieu	10
3.2	Amélioration de l'état des masses d'eau du bassin versant	11
3.2.1	Opérations menées par RIVAGE	11
3.2.2	Suivi des opérations menées hors MO RIVAGE dans le cadre du contrat d'étang	13
3.3	Actions de communication, sensibilisation et restitution	14
4	Mise en œuvre de la STRATEGIE DE GESTION DES ZONES HUMIDES	15
4.1	Concertation et planification	15
4.1.1	Secrétariat et animation des instances de concertation	15
4.1.2	Animation des groupes de travail pour la mise en œuvre de la SGHZ	16
4.1.3	Veille à la cohérence des politiques publiques	16
4.2	Mise en œuvre des orientations de gestion définies	17
4.2.1	Actions territorialisées	17
4.2.2	Actions transversales	21
4.2.3	Autres actions	24
5	Mise en œuvre du PAEC 2016-2017	25
5.1	Concertation et planification	25
5.1.1	Secrétariat et animation des instances de concertation (COFIL PAEC, groupes de travail, ...)	25
5.2	Mise en œuvre des orientations de gestion définies	25
5.2.1	Animation du PAEC	25
6	Mise en œuvre du DOCOB NATURA 2000	26
6.1	Concertation et planification	26
6.1.1	Secrétariat et animation des instances de concertation (COFIL, groupes de travail)	26
6.2	Mise en œuvre des orientations de gestion définies	27
6.2.1	Animation du DOCOB	27
6.2.2	Animation du PAEC sur le SIP LR_BVSL_LSL	31
6.2.3	Animation de la charte Natura 2000	32
7	Gestion du syndicat RIVAGE	32
7.1	Planification	32
7.1.1	Mise en place de la GEMAPI	32
7.1.2	Définition des objectifs annuels/pluriannuels de RIVAGE dans le cadre de sa stratégie d'action	33
7.2	Mise en œuvre des orientations de gestion définies	34
7.2.1	Gestion du syndicat	35
7.2.2	Communication et sensibilisation	36

1 Animation du SAGE de l'étang de Salses-Leucate

1.1 Concertation et planification

1.1.1 Secrétariat et animation de la CLE

Référence contrat d'étang : IVA2

Suite aux élections régionales de fin 2015, suivi administratif de la rédaction de l'arrêté du 24 mars 2016 par la Sous-préfecture de l'Aude (en charge de l'arrêté du SAGE). (Cf. Arrêté en Annexe A1-1).

Nota : début 2016, finalisation de la diffusion des exemplaires Papier du SAGE révisé.

Nota : en novembre 2017, il faudra prévoir un renouvellement de la CLE.

Animation de la CLE et organisation des procédures en cas de demande d'avis

La CLE a été sollicitée pour donner son avis sur des dossiers de Déclaration où la signature du président est suffisante (cf. Avis en Annexes A1-2 à 4) :

- 2 avis techniques sur le projet d'extension de la STEP de Saint-Hippolyte (mars et novembre), avis favorable en novembre après corrections demandées en mars.
- 1 avis sur le projet dossier d'aménagement de la RD627 par le Conseil départemental 11, avis favorable.

Animation de la CLE dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE

Dans le cadre l'animation du SAGE, la CLE a été réunie le 20 décembre 2016 pour faire un point sur le bilan d'activité du SAGE. La présentation et le CR de la réunion sont joints en Annexe A1-5 et 6 de ce bilan -5).

Ordre du jour :

- Bilan d'activité
- Stratégie de gestion Zones humides : validation étude ZH
- Contrat d'étang
- Questions diverses

1.1.2 Animation des groupes de travail et collaboration avec les programmes de gestion connexes

Référence contrat d'étang : IVA2

Animation des groupes de travail et rencontre des acteurs pour la mise en œuvre du SAGE

Dans le cadre des enjeux du SAGE (vu aussi par rapport aux zones humides), un avis technique a été réalisé (+ rdv avec la DREAL le 20 juin, relecture dossier cas par cas décembre 2016) pour des travaux voirie prévus entre Le Barcarès et Saint-Laurent-de-la-Salanque (élargissement/ aménagement des voies de circulation et raccordement au réseau pluvial).

Participation aux CLE et échanges techniques avec les autres SAGE du territoire et limitrophes (inter-SAGE ou CDE)

- Participation au Comité inter SAGE de l'Aude le 6 juillet sur l'état d'avancement des SAGE du territoire et le PGRE.
- Echanges techniques et inter-SAGE avec le SAGE des nappes Plio-quaternaires du Roussillon :
Sur leur Schéma de Sécurisation AEP : cotech le 19 février (validation de la phase 1 : analyse des besoins futurs) et le 10 octobre (présentation de la phase 2 : analyse de la situation actuelle de la production AEP).
Participation avec le représentant du SAGE Salses-Leucate aux CLE : le 19 février (renouvellement et relecture juridique), 19 mai et le 24 octobre sur le PAGD. Participation au comité technique élargi du 10 mai sur l'ajustement des secteurs homogènes et des dispositions concernant le partage de l'eau sur le territoire du SAGE.
- Participation au séminaire animateurs SAGE : SDAGE, PGRE, Animations CLE, Zones humides... en avril 2016

Participation aux réunions de concertation et échanges d'informations avec les autres outils de gestion (SRCE, Parc Marin, SCOT's et autres documents d'urbanisme, ...)

- Participation à une Commission nautique pour la commune de Leucate le 18 février notamment pour expliquer le projet de mise en défens de l'île des Sidrières (projet porté en collaboration avec la Prud'homie de Leucate et dans le cadre commun avec Natura 2000).
- Participation au Comité sécheresse PO du 11 août : Suite au déficit marqué et prolongé, des restrictions sont enfin mises en place (notamment sur notre secteur de Bordure côtière Nord) et seront étendues à la commune de Leucate par la préfecture de l'Aude.
Nota : au vu du niveau des nappes et du manque de pluies, restrictions encore en cours fin octobre 2016.
- Gouvernance avec le Contrat d'étang : relecture et réunions (dinophysis et conchyliculture)
- Gouvernance avec Natura 2000 et la Stratégie de gestion des zones humides : participation au Copil du 17 février et participation aux JMZH 2016.
- Commission géographique Côtier-Ouest le 11 octobre : Loi sur la Biodiversité et Loi NOTRe et GEMAPI. Participation au colloque "Continuité écologique et Zones humides" (notamment du point de vue piscicole).

1.2 Mise en œuvre des dispositions du SAGE

La mise en œuvre des orientations de gestion et des dispositions du SAGE se fait à travers la mise en œuvre du troisième contrat d'étang (cf. paragraphe 3).

2 Elaboration et suivi du 3^{ème} CONTRAT D'ÉTANG

2.1 Concertation et planification

Référence contrat d'étang : IVA1-2 et IVA6

Animation du Comité d'étang dans le cadre du troisième contrat d'étang

Le Comité d'étang a été réuni le 25 mars 2016 pour valider le troisième contrat d'étang avant son agrément et son passage devant les différentes institutions (Agence de l'Eau, Région, Départements, EPCI...). La présentation et le CR de la réunion sont joints en Annexe A2-1 à 2 de ce bilan.

La restitution de l'état d'avancement des travaux du troisième contrat a été faite au Comité d'étang de 20 12 2016 (cf. PPT et CR CLE/COMET en Annexe A1-5 et 6).

Animation de la concertation avec les partenaires techniques et financiers

Une réunion technique a été organisée le 01 février 2016 pour apporter les dernières corrections aux fiches action et à leur plan de financement dans l'objectif de la présentation du contrat d'étang en COMET le 25/03 pour validation avant agrément (cf. PPT en Annexe A2-3).

Animation du comité de pilotage et des groupes de travail spécifiques dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du contrat

Il n'y a pas eu de réunion du comité de pilotage ni de groupes de travail thématique en 2016. Rendez-vous a cependant été pris pour une réunion de validation du tableau de bord de suivi de l'étang.

2.2 Elaboration du troisième contrat d'étang

Référence contrat d'étang : IVA1

Après plusieurs années de procédure, la finalisation du 3ème contrat d'étang - centré sur la mise en œuvre du SAGE - est intervenue en 2016.

Fin de l'élaboration du troisième contrat, Validation technique et financière du plan d'action

Suite à la dernière réunion de travail avec les partenaires techniques et financiers et suite aux nombreux échanges entre les partenaires et RIVAGE, le troisième contrat d'étang a pu être finalisé en prenant en compte les contraintes, les exigences et les questions de tous les MO et de leurs partenaires financiers. Ce travail s'est poursuivi tout au long de l'année jusqu'au moment de la signature du contrat.

Agrément du contrat par le Préfet de bassin et validation définitive par tous les partenaires financiers au niveau de leurs instances politiques décisionnelles

Dans le cadre des procédures de passage du contrat d'étang devant les instances des partenaires, un travail a été fait avec pour présenter de façon ciblée les éléments du contrat. Un modèle de délibération a été fourni à chaque partenaire reprenant spécifiquement les actions le concernant, le

plan de financement prévisionnel, le tout dans un contexte résumé pour pouvoir être présenté devant les différentes assemblées.

Les échanges par mail se sont poursuivis tout au long de l'année avant le vote de chacun des partenaires pour caler techniquement les plans de financements et pour préparer la signature du contrat.

Le troisième contrat d'étang a été agréé par la commission des aides de l'Agence de l'Eau Le 23 juin 2016 (cf. Annexe A2-4. Cette validation vaut agrément dans le cadre d'un contrat de milieu qui vient mettre en œuvre un SAGE approuvé.

La version définitive du troisième contrat d'étang est disponible en téléchargement sous le lien suivant : <http://rivage-salses-leucate.org/missions/gestion-de-leau/contrat-detang/>

Signature du troisième contrat d'étang

La signature du troisième contrat de l'étang de Salses-Leucate a eu lieu 07 novembre 2016 en présence de nombreux partenaires (Annexes A 2-5 et 6). L'absence de certains signataires (Région, CD11, ...) a rendu nécessaire une phase de navette du contrat pour compléter les signatures.

Pilotage de la phase de mise en œuvre

La première Restitution de l'avancement du contrat d'étangaux partenaires technico-financiers et au Comité d'étang lors d'un bilan annuel (tableau de bord) a eu lieu le 20 décembre 2016.

Etat d'avancement

Sur les 45 fiches actions divisées en 58 opérations programmées, elles même représentant au total 116 étapes identifiées d'un point de vue financier ou échéancier ; l'état d'avancement fin 2016 est résumé dans le tableau ci-dessous :

VOLET	ETAPES						?
	<i>prévu</i>	<i>non démarré</i>	<i>démarches préalables</i>	<i>en cours de réalisation</i>	<i>terminé</i>	<i>abandonné</i>	
<i>Connaissance</i>	9	3	1	2	3	0	
<i>Qualité masse d'eau</i>	37	14	5	11	1	0	6
<i>Zones humides</i>	48	14	2	32	0	0	
<i>Gestion et économie</i>	20	5	6	9	0	0	2
	116	36	14	54	4	0	8

Difficultés rencontrées

Sans objet en 2016

Evolutions observées dans les fiches action

Sans objet en 2016

3 Mise en œuvre des volets qualité de l'eau du 3^{ème} CONTRAT D'ETANG et du SAGE

Les Volet I et II du troisième contrat d'étang sont dédiées à l'amélioration des connaissances sur la masse d'eau (Volet I) et la participation à l'atteinte du bon état des masses d'eau du bassin versant (Volet II).

3.1 Amélioration des connaissances

3.1.1 Etudes spécifiques

Amélioration de la connaissance sur les rejets des piscicultures

Référence contrat d'étang : IVA5 et IVA1 et 2

Les exploitants de la pisciculture de Font Dame ont procédé à un curage de l'agouille longeant la pisciculture (agouille Sociale). Suite à ce constat RIVAGE s'est rapproché du gérant de l'exploitation pour lui rappeler les procédés à respecter pour les travaux en zones humides et l'inciter à se rapprocher des services de l'Etat. L'ONEMA a dressé un PV pour remblai en zone humide. La substitute du procureur a demandé une transaction pénale avec remise en état ; c'est la DDTM qui instruit.

La police de l'eau a par ailleurs constaté un rejet non régularisé à la sortie de la pisciculture. Aucun PV n'a été dressé pour cela ; par contre la DDPP a fait un arrêté de mise en demeure pour demander de mettre aux normes les rejets.

Analyse de l'état des connaissances par rapport aux contaminants chimiques (pesticides, métaux lourds, hydrocarbures, médicaments) selon les dernières études disponibles

Référence contrat d'étang : IVA2

Les résultats DCE 2015 (notamment les résultats des capteurs mis en place mi-2015 pour le suivi chimique DCE) n'ont pas été disponibles fin 2016 ; ils le seront courant du premier semestre 2017.

Poursuite des réflexions pour une estimation de la pression de nutriments sur la lagune (directs et diffus, flux, taux d'exports ...)

Référence contrat d'étang : IVA2

L'estimation des flux reste une problématique très difficile surtout en l'absence de cours d'eau. Le suivi du retour d'expérience des autres gestionnaires et des travaux de l'Agence de l'Eau reste l'élément plus constructif.

- Participation au colloque Agence de l'Eau du 26 mai sur la qualité des lagunes et au colloque Calcul des Flux le 22 juin (CÉPRALMAR - Pôle relais lagune)

- Centralisation de toutes les données disponibles concernant les flux d'eau vers l'étang et les concentrations de nutriments connus. Compléments sur la cartographie de l'occupation des sols, du calcul des apports par rapport à la distance à l'étang.

Suivi des projets de recherche ou autres opérés sur l'étang de Salses-Leucate et en lien avec la qualité de l'eau, la biodiversité ou la gestion des ressources naturelles (poissons, coquillages)

Référence contrat d'étang : IA2

Deux projets de thèse sont actuellement en cours sur la thématique des Vibrios dans les eaux lagunaires. Les vibrios sont impliqués dans la mortalité des huîtres creuses. La première traite du « Monitoring des populations de Vibrio impliquées dans les mortalités des huîtres creuses en lagune méditerranéenne » (Elise DA SILVA sous la direction de Lise Bathelmeps ; UPVD) et la seconde traite de la diversité des vibrios dans les eaux lagunaires (Léa GIRARD sous la direction de Marcelino Suzuki ; UPMC)

Le projet ETINCELE (rôle des habitats lagunaires comme nurserie à poissons) n'a pas encore obtenu de financement à l'heure actuelle, il n'est cependant pas abandonné bien que toujours en recherche de cofinancement voire de MO. Il fait l'objet de la fiche action IA2 du contrat d'étang. Une réflexion est par ailleurs en cours (pilotée par le Cépralmar) concernant le potentiel de restauration écologique dans les lagunes méditerranéennes (en région Occitanie). Les conclusions de cette réflexion sont peut-être de nature à influencer la mise en œuvre d'un projet relatif aux nurseries dans l'étang de Salses-Leucate. RIVAGE participe activement à cette réflexion.

Le projet MED-SGD (Submarine Groundwater Discharge : A hidden source of chemical compounds at the land-ocean interface) a été suivi par RIVAGE. Ce projet (financé par l'ANR et qui a débuté en janvier 2016 pour une durée de 42 mois) vise à quantifier les flux d'éléments chimiques associés au flux d'eau souterraine débouchant dans les lagunes et en mer. Les sites d'étude sont les étangs de La Palme et de Salses-Leucate, mais également Canet, l'étang de l'Ayrolle etc...)

Les éléments suivis : radium, radon, sels nutritifs, éléments majeurs, DIC/DOC ...

Les interventions de RIVAGE :

- Réunion de préparation des campagnes de terrain avec les scientifiques et le PNRNM,
- Accompagnement des chercheurs sur le terrain pour la reconnaissance des sites d'échantillonnage et lien avec les acteurs locaux,
- Mise à disposition de données sur le site d'étude (cartographie herbiers, résultats de suivis divers...),
- Suivi de l'avancement de l'étude et récupération si possible de données qui pourraient être intégrés dans les estimations de flux vers la lagune (pas le cas en 2016).

Les travaux sont menés notamment par les équipes de Peter VanBeek (Laboratoire d'Etude en Géophysique et Océanographie Spatiales, Université Paul Sabatier Toulouse), Thomas Stieglitz (Centre de Recherche et d'Enseignement de Géosciences de l'Environnement, Technopôle de l'Arbois-Méditerranée) et Pascal CONAN (Laboratoire d'Océanographie Microbienne, Université Pierre et Marie Curie Paris) et concernent :

- Etude des décharges d'eau souterraine - et des flux d'éléments chimiques associés - le long du littoral méditerranéen français à la fois maritime et lagunaire,
- Détermination des radioéléments et des éléments géochimiques dans les résurgences de Font Dame, Font Estramar et les puits artésiens sur le site de La Roquette et sur les chemins reliant La Roquette à Garrieux (très chargé en nitrates...).
- Analyse de l'effet des sources (notamment Font Dame et Estramar) sur la productivité benthique dans les macrophytes.
- Expériences in situ et analyses sur des bioarchives dans les moules notamment sur le site de l'embouchure de Font Dame et Estramar dans l'étang.
- ...

Le projet de mise à l'abri des huîtres de l'étang de Salses-Leucate lors de périodes de développement du *Dinophysis* piloté par le Cépralmar a été suivi par RIVAGE. Ce projet s'intègre dans une réflexion globale sur la base conchylicole qui intègre également la question du renouvellement de la concession, de l'amélioration de certaines infrastructures etc... :

RIVAGE a participé à ces réflexions dans le cadre de l'animation du troisième contrat (FA IVB1 et IVB2) :

11/01/2016 : Rencontre à la sous-préfecture de Narbonne pour faire le point de la situation de l'activité conchylicole à Leucate suite à la crise de Noël 2015 (cf. Annexe A3-1)

13/04/2016 : Réunion de restitution des rencontres conchyliculteurs/mairie (du 23/03/2016) en présence notamment des services de l'Etat (concessionnaire) et des experts (Cépralmar) pour faire un point sur l'avancement du projet conchylicole et la faisabilité de la mise à l'abri (cf. Annexe A3-2).

02/08/2016 (suite à validation du GALPA EMA du Grand Narbonne et qui permettrait éventuellement de poser un cadre financier au projet de la base conchylicole) : Réunion entre l'association des conchyliculteurs de Leucate, la mairie, le Cépralmar, la CRCM, et RIVAGE pour déterminer les étapes à venir (cf. CR en Annexe A3-3)

09/08/2016 : Réunion aux Salins de Lapalme pour étudier des possibilités de stockage en 2016 sur le site. Ceci s'est avéré impossible pour l'année en cours (contraintes techniques et administratives dont une étude de zone sur 24 mois) mais la faisabilité de ce type de stockage sera étudiée en même temps que la faisabilité d'un stockage en bâtiment sur le site du grau de Leucate. Ces études pourraient être réalisées sous MO CRCM avec l'appui du Cépralmar dans le cadre financier du DLAL (cf. CR en Annexe A3-4).

Nota : des essais sur l'optimisation du stockage des huîtres sont en cours par le CÉPRALMAR

Nota bis : pas Dinophysis donc pas de fermeture de la commercialisation des huîtres pendant l'hiver 2016-2017

3.1.2 Poursuite des suivis du milieu

Référence contrat d'étang : IA1 et IVA2

- Réalisation du suivi simplifié des macrophytes (RIVAGE) aux exutoires des quatre stations d'épuration rejetant dans la lagune en mai et octobre 2016, en collaboration avec les services de la Police de l'Eau (DREAL). Observation et analyse des résultats.

Etat de conservation des macrophytes au droit des rejets des stations d'épuration (méthode RSL)

Station d'épuration	Distance/rejet	2010		2011		2012	2013		2014		2015		2016	
		août-10	nov-10	juin-11	janv-12	juil-12	mai-13	déc-13	juin-14	nov-14	juin-15	oct-15	mai-16	oct-16
Fitou	0-25m													
	25-50m													
	>50m													
Salses-le-Château	0-25m													
	25-50m													
	>50m													
Saint Hippolyte	0-25m													
	25-50m													
	>50m													
Le Barcarès	0-25m											nov		
	25-50m											nov		
	>50m											nov		

pas de diag	0
très bon	1
bon	2
moyen	3
médiocre	4
mauvais	5

- Le syndicat RIVAGE assure depuis plusieurs années le suivi mensuel de paramètres physiques (salinité, température, pH, oxygène, turbidité) des eaux de la lagune de Salses-Leucate, sur quatre points représentatifs de la masse d'eau de l'étang, tout au long de l'année. Un suivi visuel systématique des courants dans les graus est aussi analysé. Ces informations viennent en complément de certaines données RSL/DCE et permettent une présence sur le terrain et sont restituées mensuellement à travers un bulletin de l'étang (ainsi que d'un article de sensibilisation). Pour une meilleure utilisation et précision de ces données, la chargée de mission SAGE (qui réalise ces suivis) a participé à une réunion d'échanges et d'étalonnages organisées par la Tour du Valat (le 3 mars 2015), dans le cadre du FilMed, un changement du matériel est en cours fin 2016. L'année 2016 a été marquée par une eau froide au printemps et une salinité estivale particulièrement importante.
- Réalisation du suivi des herbiers dans les zones à enjeu de l'étang (prestataire externe, juillet 2016). Analyse sous l'angle de l'état de conservation de l'habitat Lagune (automne 2016) (cf. rapport en Annexe A3-5). En 2016 les limites d'herbiers continuent de progresser, toutefois on observe une diminution de la densité.
- Suivi des analyses opérées par Ifremer concernant la qualité des milieux dans le cadre des suivis des zones de production (REMI, REPHY...).

3.2 Amélioration de l'état des masses d'eau du bassin versant

3.2.1 Opérations menées par RIVAGE

Initiation d'une démarche Vert demain sur les communes du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate

Référence contrat d'étang : IIB1, 2 et 3 et IVA2

- Dans le cadre de la mise en place de cette démarche une première rencontre avec la Fredon a été organisée le 19 janvier pour connaître les actions régionales, savoir les actions déjà réalisées sur nos communes et intégrer le réseau. A cette suite, participation à la journée du 25 février notamment pour les PAPPH des petites communes et à la journée ZéroPhyto du 17 novembre pour accompagner la commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque (1ère grenouille) et représenter la commune Opoul-Perillos (2ème grenouille).

Une concertation avec les EPCI compétentes a aussi été faite pour faire le point sur les démarches "ZéroPhyto" engagées et organiser le suivi des communes du bassin versant (Contacts avec le CD11, le Grand Narbonne et PMM et rencontre avec la CCSM). Une rencontre a aussi eu lieu avec le CD66 le 6 avril sur cette thématique (notamment sur les outils de communication disponibles et sur le travail à réaliser sur les campings).

Nota : à l'occasion de ces échanges, une formation territorialisée pour les agents techniques sur l'entretien des bords de route dans le cadre de Natura 2000 a été discutée mais n'a pas pu être réalisée en 2016 du fait d'un manque d'effectif (au moins 15 personnes nécessaires).

- Sur les communes déjà engagées : aide à la mise en œuvre des démarches de PAPPH de Salses-le-Château, Saint Hippolyte et Saint Laurent de la Salanque :
 - Saint-Hippolyte : rencontre le 27 avril pour faire le bilan de la mise en place de leur PAPPH et voir leurs besoins. Appui technique et administratif pour la demande de subvention pour l'année 2 (accord en novembre). Organisation d'une animation sur la qualité de l'eau et le non-emploi des pesticides à Saint-Hippolyte dans le cadre du programme Sorties Nature RIVAGE.
 - Saint-Laurent-de-la-Salanque : participation à une réunion grand public à Saint-Laurent-de-la-Salanque le 9 novembre dans le cadre de l'Agenda 21 et à un débat le 9 décembre, sur la thématique Qualité de l'eau et amélioration des pratiques phytosanitaires (cf. diaporama en Annexe A3-6).
 - Suivi de l'élaboration du PAPPH de la commune de Salses-le-Château : participation à la réunion de validation du Programme d'action le 24 février et relance de l'aspect économie d'eau et comptage.
- Incitation des autres communes du bassin versant à s'engager dans ce type de démarche et accompagnement de ces communes dans une meilleure gestion des espaces verts communaux.
 - Echange avec la commune de Le Barcarès (chargée de mission urbanisme et environnement et avec le DST) qui souhaite améliorer ses pratiques notamment à travers leur Agenda 21. La commune Treilles a la volonté de passer en ZéroPhyto, mais la démarche reste à finaliser (*nota : l'accompagnement se fera en 2017 sur la base d'un cahier des charges simplifié – sur la base d'un modèle déjà validé comme celui du CD 11 ou de la Fredon*). Echanges avec la

commune d'Opoul-Perillos sur leur démarche ZéroPhyto (importante notamment pour répondre à l'AAP pour leur projet ARLS).

Nota : pour les communes de Caves et de Fitou : une concertation avec le PNR de la Narbonnaise a été entamée, pour se répartir le travail à réaliser sur ce territoire commun, mais n'a pas abouti en 2016.

Appui aux communes et intercommunalités pour des projets relatifs à l'amélioration de la qualité des masses d'eau (ex. réponse d'appel à projet pour l'aménagement des ALRS....).

Référence contrat d'étang : IVA2

- Afin d'aider les communes à répondre à l'Appel à Projet 4.3.5 du Programme de développement rural du Languedoc-Roussillon concernant la construction d'aides de lavage/remplissage sécurisées, RIVAGE a procédé en juin 2016 à la rédaction d'un cahier des charges type à soumettre aux Cabinets d'études pour la réalisation de l'avant-projet et du projet ARLS (cf. en Annexe A3-7). Les communes ont avancé à différents rythmes :
 - Opoul-Perillos : une rencontre avec commune et un cabinet d'étude en juin 2016 a permis de relancer la démarche. Envoi du cahier des charges fin juin 2016. Rendez-vous avec la commune le 13 et le 19 septembre pour lancer la consultation, aide au dépouillement des offres en octobre 2016. Choix par la commune le 2 décembre sur l'association de Cabinets d'études Envylis et Entech. La réunion de lancement est prévue pour février 2017.
 - Salses-le-Château : discussion avec un cabinet d'études sur les différentes solutions possibles et l'AAP en février. Transmission du cahier des charges fin juin. Rencontre le 22 septembre pour les inciter à relancer la démarche.
 - Saint-Hippolyte : transmission du cahier des charges fin juin. Encore en réflexion avec PMM.
- Dans le cadre de l'entretien de son réseau pluvial la commune de Saint-Hippolyte souhaite intervenir de manière pertinente sur son réseau d'agouilles pour une gestion efficace tout en prenant en compte leurs enjeux environnementaux. Plusieurs rencontres/réunions ont donc eu lieu avec les élus (7 avril, 6 septembre) et services de l'État (DDTM66, le 12 juillet), ainsi que des visites de terrain. Comme il est apparu qu'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) serait nécessaire, le plan de gestion initialement prévu a pris cette forme pour formaliser le programme d'intervention pluriannuel et l'étude d'incidence (proximité des sites Natura 2000, d'où un travail en collaboration). La rédaction d'une première version de la DIG a été proposée avec un travail cartographique. Il a été proposé à la commune de prendre un cabinet d'études afin de pouvoir faire chaque année un diagnostic précis des travaux nécessaires et d'établir un cahier des charges pour le prestataire en précisant le budget adapté (cf. DIG en Annexe A3-8).
- Il est apparu un problème sanitaire dans le bassin des Dindilles (Le Barcarès) ayant causé des mortalités canines sur plusieurs étés. Afin de mieux cerner ce problème et de voir quelles solutions sont envisageables, un bilan des données disponibles a été réalisé et restitué (réunion le 19 octobre) auprès de tous les acteurs (vétérinaire, DDPP, ARS, Commune, MNHN), ce qui a permis le lancement d'un projet tuteuré par l'université de Perpignan sur cette problématique. (cf. PPT et CR en Annexe A3-9 et 10).

3.2.2 Suivi des opérations menées hors MO RIVAGE dans le cadre du contrat d'étang

Suivi des études et des travaux concernant la gestion des eaux pluviales (et corrélation de la problématique eaux pluviales/eaux usées) sur les communes de Saint-Hippolyte, Opoul-Périllos et du Barcarès

Référence contrat d'étang : IIB7, 9 et 10, IVA1

- Suivi du schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales d'Opoul (MO=PMM) comprenant une analyse des connexions entre les réseaux d'assainissement et le pluvial (réseaux et écoulement superficiel) (réunions : lancement 19 09 2016, calage campagne de mesures 29 11 2016). Les résultats de ce schéma seront intégrés dans le plan de gestion de la mare d'Opoul (FA IIIA4). RIVAGE a procédé à la relecture du cahier des charges proposé par PMM afin de veiller à ce que les analyses réalisées dans le cadre de ce schéma puissent remplir les critères de l'étude hydrologique exigée par l'Agence de l'Eau dans le cadre des PDG zones humides. La réunion du 29 novembre a permis d'établir le protocole des suivis à réaliser autour de la mare (cf. CR en Annexe A3-11 à 13).
- Suivi du schéma directeur des eaux pluviales de Saint-Hippolyte (MO=PMM) qui prendra en compte la problématique du rejet des eaux pluviales vers le canal Paul Riquet. Réunion de lancement le 28 janvier (enjeux, calendrier et budget), rencontre pour recueil de données le 16 février et réunion de restitution de l'Etat des Lieux le 8 décembre. (cf. CR et documents en Annexe A3-14 à 13).
- Suivi des travaux opérés par PMM dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur pluvial du Barcarès (*nota : une réunion sur le programme des travaux est prévue pour début 2017*).

Suivi des études et des travaux concernant la gestion des eaux usées sur les communes de Saint-Hippolyte, Le Barcarès, Leucate (Les Sidrières) et Fitou

Référence contrat d'étang : IIA 1-4, IVA1

- Suivi des études et des procédures préalables à la réfection des systèmes d'assainissement de Saint-Hippolyte et du Barcarès (études d'incidence, dimensionnement, étude de faisabilité du traitement de l' N et du P, dossier loi sur l'Eau...). Réunion STEP pour Le Barcarès le 4 juillet : discussion sur les procédés, le dimensionnement (par rapport aux projets d'urbanisation de la commune) et les normes de rejet en Zone Sensible. Il a été précisé à cette occasion qu'un rejet même dans un grau ne peut être considéré comme un rejet en mer. Avis CLE sur le dossier de déclaration pour la STEP de Saint-Hippolyte en mars et octobre 2016.
- Suivi du schéma directeur d'assainissement de Fitou (MO=Fitou) orienté notamment sur l'analyse des réseaux d'assainissement (problème dans l'AAP en juin 2016).
- Relance du SDA de Salses-le-Château le 12 septembre (mise à jour et mise en œuvre du Programme d'action).
- Travail avec le SPANC 66 notamment sur les contrôles de conformité, sur la Zone d'enjeu sanitaire et sur la cabanisation. Rencontre le 30 mars pour faire le point de leur contrôle sur notre BV et de leur besoin d'informations. Un travail sur la cartographie des conformités a été engagé par RIVAGE en se basant sur le diagnostic Cabanes réalisé en 2007 sur le BV Salses-Leucate croisé avec le parcellaire. Rendu en Conseil syndical en septembre 2016 et envoi fichier au SPANC en octobre. (cf. cartes en Annexe A3-19 à 22).

- *Suivi de l'évolution du zonage d'assainissement de la presqu'île des Sidrières.*

En 2016 il n'y a pas encore eu de modification du zonage d'assainissement sur la commune de Leucate. Par contre dans le cadre de la signature du troisième contrat d'étang, la commune de Leucate a officiellement SAISI le GN pour la révision du zonage d'assainissement et le contrôle des ANC sur cette zone.

Suivi des opérations menées par le syndicat des nappes du Roussillon par rapport à la préservation de la qualité de l'eau souterraine.

Référence contrat d'étang : IIC1 - 3, IVA1

Un point a été fait avec le syndicat des Nappes sur l'avancement des travaux programmés. Sur St Laurent 7 forages ont été rebouchés en 2016 ; il en reste 7 à reboucher. Sur ceux-là, les problèmes suivants sont rencontrés :

- 5 forages se situent sur des parcelles que doit racheter PMM pour faire des bassins de rétention. Le SMNPR ne pourra intervenir qu'au moment des travaux.
- 1 forage appartiendrait au CD 66 mais ce dernier dit que non. En 2017 le SMNPR démêlera qui est le propriétaire du forage.
- Pour le dernier forage ; la commune de St Laurent souhaite le conserver mais celui-ci est complètement obstrué. En 2017 la SMNPR verra avec la commune les suites à donner.

3.3 Actions de communication, sensibilisation et restitution

Restitution des données issues des suivis opérés sur l'étang aux différentes instances de concertation du territoire et, dans la mesure du possible, du grand public (Observatoire de l'étang, réunions thématiques...)

Référence contrat d'étang : IVA1 – IVA4, IVA6

- Afin de sensibiliser le grand public et les acteurs de territoire à l'importance et la richesse des milieux naturels un programme de sorties Nature a été réalisé pour l'été 2016 (10 animations entre juillet-août). Cette année le thème était plus centré sur la qualité de l'eau (2015 : biodiversité et Natura 2000). (Cf. Programme en Annexe A3-24).
- Restitution des résultats de l'ensemble des suivis réalisés sur la lagune aux partenaires techniques et acteur de territoire le 3 novembre (cf. Diaporama en Annexe A3-25).
- Diffusion du bulletin de l'Observatoire de l'étang contenant les résultats des suivis physico-chimiques et des informations diverses sur les milieux aquatiques et leur gestion. Ce bulletin est diffusé chaque mois auprès d'un large public (mailing, affichage dans les mairies et la Maison de l'étang).

4 Mise en œuvre de la STRATEGIE DE GESTION DES ZONES HUMIDES

A noter : une partie de la mise en œuvre de la Stratégie de Gestion des Zones Humides se fait à travers les fiches actions du troisième volet du contrat d'étang (Préserver les zones humides du bassin versant)

4.1 Concertation et planification

4.1.1 Secrétariat et animation des instances de concertation

Référence contrat d'étang : IVA3

Animation du Comité de Suivi dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Gestion des Zones Humides (SGZH).

Le **Comité de Suivi de la Stratégie de Gestion (CS-SGZH)**, émanation de la CLE, est l'instance de validation et de suivi de la démarche Zones Humides. Il a été **réuni le 17 février 2016** afin de faire le bilan des actions menées en 2015 et se projeter sur les actions envisagées en 2016. La labélisation Ramsar a été proposée à cette occasion au Comité de Suivi.

Le Comité de Suivi de la SGZH n'a pas pu être réuni fin 2016 mais le bilan annuel des opérations menées dans le cadre de la SGZH sera réalisé le 21 février 2017 lors de la réunion regroupant Comité de suivi SGZH et COPIL Natura 2000 (cf. Annexe A4-1).

Animation du Comité de Suivi en cas de demande d'avis (projets en Zone Humide, étude d'incidences, ...)

Aucune demande d'avis n'a été présentée au Comité de Suivi Zones Humides, seuls des avis techniques ont été formulés.

Suivi de projets potentiellement impactants : mise en place de l'évènement ElectroBeach, mise en place de l'évènement CommandoXTrem, projet d'élaboration de skatepark (Le Barcarès) , suivi des travaux SurfOne, suivi des travaux d'une retenue d'eau à Fitou.

Compléments ou mise à jour de la Stratégie de Gestion

Seule une présentation des résultats des études complémentaires de Zones Humides réalisées par la commune du Barcarès en 2015 a été présentée en Comité de Suivi des Zones Humides le 17 février 2016 puis en CLE le 20 décembre 2016 (cf. Annexe A1-5).

4.1.2 Animation des groupes de travail pour la mise en œuvre de la SGHZ

Référence contrat d'étang : IVA3

Animation des groupes de réflexion pour la définition des Plans de Gestion territorialisés (Dépression de Ventenac, Sagnes d'Opoul, mares de Port-Leucate, mare d'Opoul,, Ilots de la Coudalère).

Référence contrat d'étang : IIIA1 et IIIA4-7

Les groupes de réflexion pour la définition des différents Plans de Gestion sont de deux ordres et spécifiques à chaque Plan de Gestion :

- **les Comités de gestion** composés des propriétaires de la zone de gestion identifiée, du gestionnaire délégué le cas échéant, du maître d'ouvrage si différent du gestionnaire et de l'assistant à maître d'ouvrage (RIVAGE)
- **les Comités de pilotage** composés de partenaires techniques et financiers au sens large

En 2016 les comités de gestion, comités de pilotage et groupes de travail techniques et financiers ont été réunis dans l'objectif de poursuivre l'élaboration des différents Plans de Gestion avec leurs programmes d'action : identification des travaux à réaliser, des maîtres d'ouvrage et des partenaires financiers.

Les détails et comptes rendus des instances de travail ou de concertation sont identifiés dans chaque paragraphe traitant dudit Plan de Gestion ou Action Transversale.

L'animation de la concertation et la planification sont assurées par le chargé de mission Zones Humides.

Animation des groupes de réflexion pour la détermination des Actions Transversales (urbanisme et maîtrise foncière, lutte contre les ragondins, labellisation RAMSAR, dépôts sauvages).

Référence contrat d'étang : IIIA11

4.1.3 Veille à la cohérence des politiques publiques

En dehors du suivi de la bonne articulation entre le SAGE et la démarche Zones Humides, le chargé de mission Zone Humide réalise une veille active de toutes les démarches de gestion des milieux humides qui s'appliquent sur le territoire et intervient si nécessaire pour assurer la bonne prise en compte des objectifs définis localement.

- **Suivi du PNA Cistudes** (réunion PNA le 08/12/2015 pas de réunion PNA courant 2016, suivis réalisés en 2016 en lien avec l'EPHE de Perpignan, le GOR et la démarche Natura 2000, suivis et actions prévues en 2017),
- **Présentation de la Stratégie de Gestion des Zones Humides** : Afin de diffuser la politique de gestion des Zones Humides hors du bassin versant, la méthode d'inventaire, de hiérarchisation et le montage de la SGZH ont été présentés lors d'échanges avec le bassin versant du Chéreau (le 19 mai 2016),

4.2 Mise en œuvre des orientations de gestion définies

La mise en œuvre du Programme d'Actions constitue la phase opérationnelle et technique de la Stratégie de Gestion. Selon les préconisations établies précédemment, il s'agira selon les cas de non-intervention, de préservation / entretien ou encore de restauration de Zones Humides. La mise en œuvre des opérations se fait soit à travers les Plans de Gestion (entrée territoriale) ou encore à travers les Actions Transversales (entrée thématique).

Le tableau de bord de la Stratégie de Gestion des Zones Humides rend compte de l'avancement des opérations et détaille chacune des actions engagées. Ce tableau de bord est accessible sous le lien suivant :

<http://rivage-salses-leucate.fr/missions/zones-humides/tableau-de-bord-de-la-strategie-de-gestion-des-zones-humides/>

4.2.1 **Actions territorialisées**

- Elaboration du plan de gestion des **Sagnes d'Opoul**

Référence contrat d'étang : IIIA1 et IVA3

Suite à plusieurs échanges entre le Conservatoire du Littoral, la Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Orientales, le Syndicat RIVAGE et la commune - complétés par un point et une visite de terrain avec Agence de l'Eau - certaines orientations sur la préfiguration de la convention de gestion des sagnes d'Opoul ont pu être éclaircies. (Prise en compte de toute la surface de l'entité fonctionnelle, nature des interventions CDL / FDC 66/RIVAGE , ...)

Suite à cela le travail sur la convention et la mise en place de la gestion a pu progresser en 2016 :

- Rédaction de la convention de gestion tripartite réalisée en 2016 ; signature prévue début 2017. Les rôles de chaque partenaire est défini en fonction des compétences et attentes de chacun. (cf. Convention en Annexe A4-2)
- Réalisation du premier comité de Gestion le 27 octobre 2016 (ppt et compte rendu en Annexe A4-3 et 4)
- Rédaction du cahier des Charges de l'étude hydraulique préalable au Plan de Gestion, intégration des remarques des différents partenaires et transmission de celui-ci pour financement auprès de l'Agence de l'Eau et du Département le 01 décembre 2016 (Cahier des Charges Annexe A4-5),

Les documents relatifs à ce Plan de Gestion sont accessibles sous ce lien :

<http://rivage-salses-leucate.org/missions/zones-humides/tableau-de-bord-de-la-strategie-de-gestion-des-zones-humides/plan-de-gestion-des-sagnes-dopoul/>

- Suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion de la **Sagnette** à Saint-Hippolyte répondant aux objectifs de la Stratégie de Gestion des Zones Humides et du DocOb Natura 2000
Référence contrat d'étang : IIIA2

Suite à la rédaction du Plan de Gestion de la Sagnette en 2013, certaines opérations de gestion et/ou aménagements ont pu être mis en œuvre. A présent que le Plan de Gestion est validé, c'est Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine qui assure la mise en œuvre de celui-ci.

- Suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion de la **Soulsoure** à Saint Hippolyte répondant aux objectifs de la Stratégie de Gestion des Zones Humides et du DocOb Natura 2000.
Référence contrat d'étang : IIIA3

Suite à la rédaction du Plan de Gestion de la Soulsoure en 2014, Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine a assuré la mise en œuvre des actions programmées dans le cadre de ce plan de gestion (mis en défens, réhabilitation d'une passerelle, ...).

- Suivi des actions mises en œuvre par les différents services de PMCU dans le cadre du plan de gestion de la **Mare d'Opoul**
Référence contrat d'étang : IIIA4 et IVA3

Suite aux démarches lancées en 2013, l'élaboration du Plan de gestion de la mare d'Opoul s'est poursuivie en 2016. Face aux enjeux que représente cette mare notamment de par la grande diversité d'amphibiens protégés qu'on y trouve, le plan de gestion propose des actions liées à l'amélioration des connaissances, à l'amélioration de la qualité de l'eau arrivant à la mare (action sur les potences agricoles, gestion du pluvial...), des opérations liées à la gestion et à l'entretien du site (gestion des espèces envahissantes, limitation de la prédation des amphibiens) et finalement des actions de sensibilisation. Avant la finalisation du Plan de Gestion, il est nécessaire d'étudier le fonctionnement hydrologique de la zone. Ceci sera possible grâce à la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement et du Pluvial sous maîtrise d'ouvrage Perpignan Méditerranée.

Cette étude a été lancée en le 19 septembre 2016 (CR en annexe A4-6) et devrait être finalisée fin 2017 ou début 2018.

Différentes actions autour de la mare d'Opoul ont été réalisées en 2016 parmi lesquelles :

- Soirée d'information sur l'APPB auprès du grand public le 21/01/2016 (CR en annexe A4-7)
- Gestion de la fréquentation : Conception de panneaux d'information (annexe A4-8),
- Poursuite des actions de sensibilisation et communication
- Présentation de l'Arrêté de protection de biotope en CDNPS le 26-05-2016

Les documents relatifs à ce Plan de Gestion sont accessibles sous ce lien :

<http://rivage-salses-leucate.org/missions/zones-humides/tableau-de-bord-de-la-strategie-de-gestion-des-zones-humides/plan-de-gestion-de-la-mare-dopoul/>

- Finalisation du plan de gestion de la dépression de **Ventenac**

Référence contrat d'étang : IIIA5 et IVA3

La dépression de Ventenac est principalement constituée de parcelles agricoles exploitées en vigne, le tout formant une cuvette qui se gorge d'eau en cas de fortes intempéries. En marge de cette dépression un chapelet de mares temporaires ou permanentes abritent une faune et une flore patrimoniale.

En 2016 s'est poursuivie la collaboration avec le SIAH des Corbières Maritimes, le PNR-NM et la CCSSM, ce qui a permis de compléter le document de travail du Plan de Gestion notamment par rapport au volet « sentier découverte de la zone humide » qui est réalisé.

Les premières opérations de mise en défens, d'ouverture au public, de retrait des dépôts sauvages ont été réalisées en 2016.

Un important travail d'adaptation des pratiques agricoles a été réalisé dans le cadre de l'animation de Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) sur l'emprise du Plan de Gestion.

Bien que ces actions aient pu être initiées avant la validation finale du Plan de Gestion, celui-ci a besoin, pour être validé, d'être complété par une étude hydraulique et hydrologique dont le cahier des charges a été réalisé en 2015 de concert avec les services de l'Agence de l'Eau. L'étude à proprement parler a été réalisée en 2016 et sera présentée début 2017. Les éléments de l'étude sont joints en annexe A4-9a et b de ce document.

La validation définitive du plan de gestion de la dépression de Ventenac est prévue pour 2017.

Les documents relatifs à ce Plan de Gestion sont accessibles sous ce lien :

<http://rivage-salses-leucate.org/missions/zones-humides/tableau-de-bord-de-la-strategie-de-gestion-des-zones-humides/plan-de-gestion-de-la-depression-de-ventenac/>

- Suivi des travaux opérés dans le cadre de la notice de gestion des **îlots de la Coudalère.**

Référence contrat d'étang : IIIA6

Cette notice de gestion portant sur une partie de l'entité fonctionnelle N°23 identifiée dans la SGZH a pour double objet, la mise en circulation des masses d'eaux confinées de l'étang et la mise en défens d'un site de reproduction de Sternes naines sur la commune du Barcarès (la Coudalère). L'intérêt étant de permettre la coexistence des enjeux avifaunistiques importants avec une forte fréquentation (promeneurs, chiens, sports de glisse, pêcheurs ...).

Le dossier règlementaire de dragage de l'ensemble du Port conditionne la réalisation des travaux de mise en défens permanente du site. Le COPIL sera réuni une fois que cet aspect sera résolu, ce n'a pas pu être le cas en 2016 pour des questions liées à l'avancement du dossier administratif du dragage du port.

Les opérations de protection et de suivi ont toutefois été réalisées en préalable à la validation de la notice de Gestion :

- Mise en défens de la colonie de Sternes naines et de Gravelots à Collier Interrompu 03-06-2016 ; retrait de la zone de protection le 17-08-2016

- Suivi de l'évolution de la colonie, observation, sensibilisation, concertation, entretien (période estivale) – publication de l'ensemble des observations auprès des réseaux – il a été constaté un grand succès de reproduction pour cette colonie en 2016 grâce à cette intervention (source GOR).

Les documents relatifs à ce Plan de Gestion sont accessibles sous ce lien :

<http://rivage-salses-leucate.fr/plan-de-gestion-ilot-de-la-coudalere/>

- Poursuite de l'élaboration et suivi des travaux opérés dans le cadre du plan de gestion de la **Mares de Port Leucate**.

Référence contrat d'étang : IIIA7 et IVA3

Les mares de Port-Leucate sont de grande valeur environnementale notamment de par la présence d'une population dynamique de plusieurs centaines d'individus de Cistudes d'Europe, une espèce protégée, d'intérêt communautaire et en fort déclin en Languedoc-Roussillon. Les mares de Port-Leucate abritent la plus importante population connue de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, l'enjeu de préservation est donc très important. Il est également important de noter la valeur non négligeable du site pour d'autres espèces.

Le Plan de Gestion dont l'élaboration a débuté en 2013 cherchera à optimiser les conditions de préservation de la Cistude et des habitats présents.

Une étude hydraulique de même qu'une étude complémentaire sur la faune et la flore du site restaient à réaliser pour finaliser le Plan de Gestion. Le cahier des charges de cette étude a été validé en 2015 par les partenaires ; les études ont été réalisées courant 2016. Ces trois études sont jointes en annexe A4-10a à c de ce document.

Certaines opérations identifiées dans le document de travail (notice de gestion) et dont la mise en œuvre ne représentait aucun risque pour le fonctionnement de la zone, les habitats et les espèces présentes ont été réalisées.

- Sensibilisation,
- Opérations de gestion des espèces envahissantes : arrachage d'herbes de la pampa, griffes de sorcières, agaves, luzernes arborescente, Baccharis, figuier de barbarie, Olivier de Bohème notamment en partenariat avec le lycée professionnel agricole Martin Luther King de Narbonne (12/01/2016 ; 26/01/2016 ; 11/03/2016 ; 05/04/2016 ; 18/08/2016),

Les documents mentionnés pour ce Plan de Gestion sont accessibles sous ce lien : <http://rivage-salses-leucate.org/missions/zones-humides/tableau-de-bord-de-la-strategie-de-gestion-des-zones-humides/plan-de-gestion-de-la-mare-de-port-leucate/>

- Initiation du Plan gestion du **Communal**.

Référence contrat d'étang : IIIA9

La Zone Humide « El Communal » est située au Sud -Ouest de l'étang de Salses-Leucate, sur la commune de Saint-Hippolyte. Le Communal est un marais aménagé, anciennement à vocation horticole et maraîchère, constitué d'une multitude de parcelles fortement cabanisées et séparées par un réseau d'agouilles dense.

En lien avec la commune de Saint-Hippolyte et Perpignan Méditerranée, RIVAGE s'engage dans la mise en œuvre d'un Plan de Gestion.

Le facteur limitant pour la mise en place d'un Plan de Gestion étant la compréhension du fonctionnement hydraulique et hydrologique, un cahier des charges a été élaboré en 2016 en lien avec les services de l'Agence de l'Eau, la version provisoire a été transmise le 20-12-2016 et consultable en annexe A4-11 de ce document.

Les documents relatifs à ce Plan de Gestion sont accessibles sous ce lien :

<http://rivage-salses-leucate.org/missions/zones-humides/tableau-de-bord-de-la-strategie-de-gestion-des-zones-humides/comunal/>

4.2.2 Actions transversales

- Poursuite de l'animation de l'action transversale liée à **l'urbanisme**

Référence contrat d'étang : IVA3

Les Zones Humides sont des milieux d'interface entre terre et eau, à forte valeur patrimoniale, qui jouent un rôle important dans la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau. Leur importance justifie donc que ces milieux doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme au titre d'infrastructures naturelles à préserver.

Les documents d'urbanisme (SCoT, PLU et cartes communales) doivent être compatibles avec le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Il a donc été nécessaire d'identifier l'état d'avancement des documents d'urbanisme sur le bassin versant (SCOT et PLU), d'accompagner les communes dans la prise en compte de cet enjeu, et mettre en place des outils concrets à proposer aux chargés de mission PLU de chaque commune.

Les documents relatifs à cette Action sont accessibles sous ce lien :

<http://rivage-salses-leucate.org/missions/zones-humides/tableau-de-bord-de-la-strategie-de-gestion-des-zones-humides/urbanisme/>

Les opérations réalisées en 2016 et relatives à cette action sont principalement axées sur du suivi de PLU :

- Diffusion annuelle de la plaquette «Zones Humides et Urbanisme» à toutes les communes et autres partenaires, le SAGE ayant été validé le 25-09-2015 (arrêté d'approbation), l'ensemble des documents d'urbanisme doivent se mettre en compatibilité dans un délai de 3 ans.
- Suivi et accompagnement des procédures d'élaboration du PLU de la commune du Barcarès, de St Laurent de la Salanque, de Fitou et de Salses-le-Château.

- Appui particulier auprès de la commune de Fitou sur la prise en compte des enjeux environnementaux et principalement des milieux humides.

Une mise à jour et amélioration de l'outil de prise en compte des enjeux environnementaux lié au cadastre est prévue pour 2017

- Poursuite des opérations de gestion des **ragondins** :

Référence contrat d'étang : IIIA10

La gestion des ragondins a été poursuivie en 2016 suite à la réunion de lancement qui s'est tenue le 29-03-2016. La particularité du nouveau dispositif mis en place en 2014 consiste dans une implication plus importante du tissu associatif en plus d'une lutte opérée par le personnel de la FDC66. De plus les périodes de lutte ont été restreintes et centrées sur les sites les plus productifs. Ce choix s'est révélé judicieux vu les résultats obtenus en 2014 et en 2015, cependant en 2016 suite à un hiver particulièrement doux, la population de ragondins semble avoir des difficultés à être contenue.

Les secteurs de lutte principale demeurent les communes de Salses-le-Château et Saint-Hippolyte. Le bilan réalisé pour 2016 fait état de 351 animaux capturés sur les deux périodes (14 mars au 17 mai 2016 puis du 27 Août au 28 octobre 2016.). Le compte rendu d'activité annuel est présenté en annexe A4-12 de ce document. Une réunion de présentation de ce bilan et de lancement de la campagne 2017 aura lieu en début d'année.

Les documents relatifs à cette Action sont accessibles sous ce lien :

<http://rivage-salses-leucate.fr/missions/zones-humides/tableau-de-bord-de-la-strategie-de-gestion-des-zones-humides/action-transversale-lutte-contre-les-ragondins/>

- Poursuite de l'opération transversale de lutte contre les **espèces envahissantes** :

Référence contrat d'étang : IIIA10

En 2016, les principales opérations de gestion des espèces envahissantes en Zones Humides ont concerné :

- La Zone Humide de Mouret à Leucate (11), réalisé en lien avec la démarche Natura 2000 et l'association REV solidarité jeunesse en partenariat avec la commune de Leucate. Des jeunes bénévoles internationaux ont traité le fléau que représente les griffes de sorcières sur la Zone Humide (pertes des fonctionnalités, perte de biodiversité).
- Les actions de luttés contre les espèces envahissantes menées par le Lycée Martin Luther King sur le périmètre du plan de gestion des mares de port-Leucate.

- Poursuite de l'opération transversale de lutte contre les **dépôts sauvages**

Référence contrat d'étang : IIIA11

Les dépôts sauvages peuvent avoir de nombreuses conséquences dommageables. Outre la dégradation des paysages, ils ont pour effet de polluer les sols et les eaux, de perturber les écosystèmes ou encore d'être à l'origine de nuisances olfactives et de dangers sanitaires.

Ils sont malheureusement très courants autour de l'étang de Salses-Leucate, c'est pourquoi, une action à l'échelle du bassin versant est devenue nécessaire.

En 2016 la cartographie des dépôts de déchets a été partiellement mise à jour, et l'extraction de ceux-ci a été poursuivie par la CCSM (Communauté de communes Salanque Méditerranée).

Les documents relatifs à cette Action sont accessibles sous ce lien :

<http://rivage-salses-leucate.fr/missions/zones-humides/tableau-de-bord-de-la-strategie-de-gestion-des-zones-humides/action-transversale-depots-sauvages/>

- **Labellisation RAMSAR** du site de l'étang de Salses-Leucate et de ses zones humides périphériques

À l'échelle internationale, les Zones Humides sont les seuls milieux naturels à faire l'objet d'une convention particulière pour leur conservation et leur utilisation rationnelle : la convention de Ramsar.

La France a ratifié la convention de Ramsar le 1er décembre 1986. Au 2 février 2015, elle possède 44 sites d'importance internationale, d'une superficie de plus de 3,5 millions d'hectares, aussi bien sur le territoire métropolitain qu'outre-mer.

Aujourd'hui les élus du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate souhaitent que l'étang et ses Zones Humides périphériques soient reconnus à l'échelle internationale à travers le label RAMSAR.

Le dossier de labélisation partiellement rédigé en 2015 a été finalisé en 2016 suite aux remarques et compléments des différents partenaires (en 2016 par le CSRPN, la DREAL, le Ministère de la défense, les Prudhommes de pêche, le syndicat conchylicole, le pôle relai Lagunes méditerranéennes ...)

La présentation en CSRPN le 05-02-2016 a conduit à un « avis très favorable », la prochaine étape sera une présentation en CNPN début 2017.

Les documents relatifs à cette Action sont accessibles sous ce lien :

<http://rivage-salses-leucate.org/missions/zones-humides/tableau-de-bord-de-la-strategie-de-gestion-des-zones-humides/labellisation-ramsar/>

- Mise en place de **sentiers de randonnée** permettant l'ouverture au public et la découverte des Zones Humides

En 2016, cette action s'est focalisée sur le sentier intégré au Plan de Gestion de la dépression de Ventenac cité précédemment. Des pistes de réflexion sont initiées sur les communes de St-Laurent-de-la-Salanque, Salses-le-Château et Fitou.

- Animation du **PAEC** sur les SIP - Zones humides Intérieures

Référence contrat d'étang : IIB4 et IVA3

Le syndicat RIVAGE s'est porté candidat dans le cadre de l'appel à projet proposé par la région en tant qu'opérateur Agro-Environnemental sur le bassin versant de l'étang de Salses-Leucate (PAEC_LR_BVSL). Dans le cadre de l'animation de la Stratégie de Gestion des Zones Humides, un diagnostic préalable à la mise en place de ce PAEC a été réalisé.

Trois Zones Humides Intérieures sont présentées dans le cadre de ce PAEC comme SIP (Secteur d'Intervention Prioritaire).

<p>LR_BVSL_OPOU : Mare d'Opoul 36 ha Commune d'Opoul-Périllos</p>	<p>Périmètre du SIP calé sur l'emprise de la Zone Humide identifiée dans le SAGE, élargi à la marge aux parcelles en périphérie immédiate. La mare d'Opoul et ses abords représentent un enjeu majeur en termes de qualité de l'eau par son influence sur les lessivages parvenant à l'étang par le biais de l'aven des amandiers. Un enjeu Biodiversité fort est à considérer notamment par la présence de 10 espèces d'amphibiens recensés au sein de la mare.</p>
<p>LR_BVSL_VEN : Dépression humide de Ventenac 170ha Commune de Fitou</p>	<p>Périmètre du SIP calé sur l'emprise de la Zone Humide identifiée dans le SAGE, élargi à la marge aux parcelles en périphérie immédiate afin de considérer l'ensemble de la dépression humide de Ventenac. Ce site est partiellement inclus au périmètre ZPS Basses-Corbières. Le point bas de cette dépression est constitué d'une prairie agissant comme structure phyto-épuration pour la dépression agricole. L'enjeu oiseaux nécessite un maintien des milieux ouverts, la fermeture des milieux est une menace prégnante sur le site qui diminue ses potentialités écologiques, autant pour ce qui concerne les passereaux méditerranéens que les grands rapaces.</p>
<p>LR_BVSL_MAS : Dépression humide du Mas d'En Bac 18ha Commune de Salses-le-Château</p>	<p>Périmètre du SIP calé sur l'emprise de la Zone Humide identifiée dans le SAGE. Ce site est intégralement inclus au périmètre ZPS Basses-Corbières. L'enjeu oiseaux nécessite un maintien des milieux ouverts, la fermeture des milieux est une menace prégnante sur le site qui diminue ses potentialités écologiques, autant pour ce qui concerne les passereaux méditerranéens que les grands rapaces.</p>

Suite à l'acceptation du PAEC/2016-2017 en mars 2016, l'animation du PAEC sur les Zones Humides Intérieures est entrée en vigueur. Ce travail d'animation a donné lieu à des réunions ou entretiens individuels.

Un seul contrat a été établi en 2016 sur la dépression de Ventenac portant sur :

- 16,1 ha de vignes n'étant plus soumis à du désherbage chimique
- 1162m de fossés entretenus
- 0,87 ha de prairies abandonnées qui seront maintenant fauchées après le 20 juin

Ce même travail d'animation est prévu pour l'année 2017 et il est envisagé une contractualisation sur près de 70ha de vignes qui vont voir leurs pratiques améliorées, complétées par plus de 2 km de fossés et plus de 600 m de haies entretenues.

4.2.3 Autres actions

- Suivi des actions hors maîtrise d'ouvrage RIVAGE ou hors Plans de Gestions de la SGZH

- Suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion du Mas de l'Ille (PMCA, Le Barcarès)
 - Suivi des opérations de gestion sur le site des Dosses (CG66, Le Barcarès)
- Encadrement de projet tuteuré auprès de l'IUT de Perpignan : Acquisition de données sur les Infrastructures Agro Environnementales en vue de saisir le fonctionnement des eaux de ruissellement et flux de pollution arrivant en Zone Humide.
 - Suivis de la population d'Emyde lépreuse et de cistude d'Europe sur les sites des mares de Port-Leucate, de la Soulsoure et de la Sagnette et recherche sur de nouveaux sites potentiels (réalisé en interne).

5 Mise en œuvre du PAEC 2016-2017

En cas de validation du PAEC LR_BVSL 2016-2017

5.1 Concertation et planification

5.1.1 **Secrétariat et animation des instances de concertation (COFIL PAEC, groupes de travail, ...)**

Référence contrat d'étang : IVA1, IVA3 et IVA4

- Animation du COFIL PAEC du 12/10/2016 dans le cadre de la mise en œuvre du PAEC 2016-2017. L'ordre du jour de ce COFIL a été le suivant :
 - Rappel du contexte sur le PAEC LR_BVSL
 - Bilan de la campagne 2016 et perspectives 2017
 - Proposition et validation des règles de priorisation 2017
 - Agrément des structures pour les diagnostics et bilans
- Le compte rendu de cette réunion est présenté en annexe A5-1
- Animation de la concertation en lien avec la mise en œuvre du PAEC (partenaires techniques, structures animatrices ...)

5.2 Mise en œuvre des orientations de gestion définies

5.2.1 **Animation du PAEC**

Référence contrat d'étang : IIB4, IVA3 et IVA4

Fin 2015, suite à l'appel à projet lancé par la Région LR, RIVAGE a déposé une candidature en vue de l'agrément d'un nouveau Projet de territoire sur la période 2016-2017. La notice de territoire de ce nouveau PAEC est présentée en Annexe A5-2. En mars 2016, la Commission Agro-Environnementale et Climatique a validé le projet de territoire pour les campagnes 2016 et 2017.

Les différentes missions réalisées par RIVAGE :

- Coordination des opérations d'animations réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PAEC BV-SL
- Animation du PAEC sur les SIP gérées par RIVAGE (voir aussi 4.2.2 et 6.2.2)
- Suivi des MAEC (diagnostic préalable, accompagnement des signataires)

Suivi du projet des PAEC déposé dans le cadre de l'appel à projet

Animation du PAEC pour permettre une contractualisation en 2017 impliquant :

Recherche des agriculteurs susceptibles de souscrire une MAEC en 2017,

Participation active dans le cadre des formations aux agriculteurs afin de présenter la démarche Natura 2000 ainsi que les enjeux du territoire,

Réunion de travail et de concertation avec les agriculteurs et partenaires techniques (Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, ...),

Accompagnement des exploitants agricoles au montage des dossiers MAEC,

Réalisation et/ou accompagnement des prestataires pour les diagnostics environnementaux préalables.

Coordination des animateurs des SIP du territoire de PAEC-LR BVSL internes (animateur Natura 2000 et animateur zones humides) et externes à RIVAGE (CCSM, PNR-NM, PMCA, Caves coopératives ...)

Reporting sur la mise en œuvre du PAEC à la Région et l'État

Ci après l'état de la contractualisation (connaissance RIVAGE) fin 2016 et avant instruction par la DDTM :

SIP	Dispo	Utilisé en 2016	%age utilisation global	Solde pour 2017
LR_BVSL_CLSL	384257	25 217,71	6,56%	277 549,49
LR_BVSL_OPOU		-	0,00%	
LR_BVSL_MASE		-	0,00%	
LR_BVSL_VENT		33 024,55	8,59%	
LR_BVSL_OUTA		6 697,90	1,74%	
LR_BVSL_HERB		41 767,35	10,87%	
KIT VITI		0	0,00%	
CADV	370000 €	157 626,19	42,60%	212 373,81

6 Mise en œuvre du DOCOB NATURA 2000

6.1 Concertation et planification

6.1.1 Secrétariat et animation des instances de concertation (COPIL, groupes de travail)

Référence contrat d'étang : IVA4

Animation des instances et pilotage (COPIL, Copil PAEC etc.)

Le 17 février 2016, pour clôturer l'exercice 2015, en concertation avec les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau, une réunion commune entre les démarches zones humides et Natura 2000 a été décidée. En effet, la complémentarité des deux démarches permet l'organisation d'une seule réunion début 2016. (Cf. Annexe A6-1).

Animation des groupes de travail

Conflits d'usage : Le 03 juin et le 23 novembre 2016 deux réunions de concertation ont eu lieu à la mairie de Saint-Laurent-de-la-Salanque pour régler les conflits d'usages présents sur la zone naturelle des abords du terrain militaire. Les comptes rendus de ces réunions sont présentés en Annexe A6-2&3.

Plusieurs échanges avec les services de l'Etat (DDTM11 & 66) ont permis la mise en œuvre des différentes actions début 2016 et la gestion administrative particulière en ce début de programmation du FEADER sur la période 2014-2020.

6.2 Mise en œuvre des orientations de gestion définies

6.2.1 Animation du DOCOB

Référence contrat d'étang : IIIA10 et IVA4

Identification des potentiels contractants (contrats Natura 2000)

Dans la mesure où un seul appel à projet, d'une durée très réduite, était proposé en Août 2016, aucun contrat Natura 2000 n'a pu être déposé. Néanmoins 2 contrats potentiels ont été réfléchis pour un dépôt en 2017 :

- Projet de mise en défens de l'île des Sidrières au profit de la tranquillité de la colonie d'aigrette garzette, mise en place d'une information spécifique auprès des pratiquants de planche à voile et identification du prédateur de la colonie par l'installation d'un piège photo (travail réalisé : présentation de la proposition de contrat en commission nautique et obtention d'un accord de principe sous condition d'apporter un argumentaire à la préfecture maritime).
- Réflexion à la mise en défens d'un secteur sur la commune du Barcarès où sont constatés de nombreux dépôts sauvages associés à une fréquentation anarchique impactant des dunes fixés Med. et des prés salés (travail réalisé : rédaction du diagnostic écologique et des propositions d'aménagements)

Suivi des différentes actions de gestion des espaces naturels sur les sites Natura 2000 portées par des maîtres d'ouvrage autres que RIVAGE :

Référence contrat d'étang : IIIA2-3 et IVA4

Plan de gestion du Bourdigou : Seule la participation de RIVAGE à un groupe de travail spécifique (16/06/2016) à un projet de navigation en canoë sur le Bourdigou a été réalisée.

Plan de gestion de la Sagnette : En 2016, le site de la Sagnette a fait l'objet d'un suivi général du site faisant apparaître quelques petites dégradations des aménagements.

Plan de gestion de la Soulsoure : Fin 2016, les travaux sur le site de la Soulsoure ont débuté grâce à l'intervention de Perpignan Méditerranée Métropole. Une réunion s'est tenue le 17 novembre, sur site, avec la commune, RIVAGE et PMM, pour caler les travaux à réaliser en priorité.

Gestion des espèces envahissantes sur le site du Mouret à Leucate : Cette opération a été mise en œuvre sous pilotage Solidarité jeunesse en co-maîtrise d'ouvrage et collaboration RIVAGE/ mairie de Leucate.

Animation foncière : En 2016 un projet de PAEN a été discuté sur la commune de Saint-Hippolyte. Plusieurs réunions de travail ont donc eu lieu afin de présenter le dispositif PAEN, le 8, 22 et 29 septembre. Un partenariat a également été monté avec la SAFER qui informe RIVAGE des différentes préemptions ayant lieu sur le site Natura 2000 à des fins de lutte contre la cabanisation.

Conseil dans l'entretien des cours d'eaux (cf. 3.2.1) : RIVAGE a ainsi assisté la commune dans la rédaction d'une Déclaration d'Intérêt générale ainsi que dans la rédaction d'une évaluation d'incidences pour l'entretien de certains de ses cours d'eau (collaboration entre les chargés de mission SAGE et Natura 2000 pour prendre en considération les aspects eau et biodiversité dans ce dossier). Plusieurs réunions ont ainsi eu lieu afin de mettre en place cette procédure : 8 et 11 août et 7 septembre. La même procédure est envisagée sur la commune de Salses en partenariat avec la Communauté de Commune Salanque Méditerranée (CCSM).

Conseil dans l'entretien des abords routiers : Dans le cadre des travaux de débroussaillage réalisés par PMM sur la commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque, RIVAGE a fourni une cartographie présentant les différents secteurs débroussaillés avec une information délivrée sur les zones à enjeux où une adaptation du débroussaillage est à préconiser (Cf. Annexe A6-4).

Conseil dans l'entretien des prairies situées sur le communal à Saint-Hippolyte : Suite à la dissolution du GAEC de la ferme du Phoenix sur la commune de saint-Hippolyte en 2014, toutes les parcelles anciennement utilisées pour de la fauche et/ou du pâturage ont été abandonnées. Ainsi, pour pallier à l'urgence, en 2016, suite au constat de fermeture de nombreuses parcelles, un travail a été réalisé avec 2 exploitants agricoles pour réaliser l'entretien de ces parcelles en 2016 par la fauche selon les préconisations inscrites dans les notices MAEC « fauche tardive et absence de fertilisation ». En Annexe A6-5&6 sont présentées les cartographies de répartition pour l'exploitation de ces parcelles entre les 2 exploitations. En fin d'année 2016 une discussion entre la mairie et ces deux exploitations a permis d'initier un travail d'entretien, plus durable de ces mêmes parcelles pour les 5 années à venir. Les MAEC pourront être proposées à ces deux exploitations.

Conseil dans la gestion de parcelles envahies par les herbes de la pampa sur les communes de Saint-Laurent et Saint-Hippolyte : Pour faire face au constat de développement très important d'Herbe de la pampa sur un secteur situé à cheval entre les communes de Saint-Laurent-de-la-Salanque et Saint-Hippolyte, une réunion sur le sujet a permis d'initier un travail de remise en état du secteur. Ce travail a débuté par l'envoi de courriers envers tous les propriétaires de la zone pour les informer du travail à engagé. Parallèlement, l'entreprise Terranéa a été associée au projet en vue d'une future gestion du secteur par la plantation d'arbre fruitier pour entretien par arboriculteur adhérent. En annexe A6-7 est présenté le courrier envoyé aux différents propriétaires de la zone par les communes concernées.

Mise en œuvre des actions de gestion menées en maîtrise d'ouvrage RIVAGE (actions relevant du dispositif Natura 2000 et actions « hors dispositif Natura 2000 ») :

Projet de restauration d'îlots de nidification à Saint Laurent :

Le projet consiste à proposer un moyen technique pour surélever un ou plusieurs îlots afin de réduire le risque de submersion qui induit les échecs de reproduction répétitifs. Une étude de faisabilité a donc été commandée par RIVAGE au groupement GOR/CEN LR. Le détail de la prestation est présenté en annexe A6-8.

Gestion d'une parcelle en faveur de l'Agrion de Mercure :

Le Bilan d'activité de l'exercice 2016 est présenté en annexe A6-9. Plusieurs actions ont été réalisées de janvier à décembre 2016 :

- Campagne de débroussaillage de la canne des Provence,
- Mise en place d'ouvrages hydrauliques,
- Arrachage du phragmite sur quelques mètres linéaires,
- Fauchage des berges du canal principal et export des produits de coupe,
- Suivis de la population d'Agrion de Mercure.

En 2016 s'est également opéré la révision du plan de gestion ainsi que le renouvellement de la convention entre ASF et RIVAGE. Pour cela, plusieurs réunions ont eu lieu :

- Réunion de calage du protocole de révision du plan de gestion (GOR/RIVAGE/ASF) le 26/02
- Réunion de rendu intermédiaire du plan de gestion (GOR/RIVAGE) le 13/05

Enfin, lors du séminaire ASF DCMI Construction (15 06 2016), une présentation des différentes actions mise en œuvre a été faite.

Coordination d'un programme de chantiers nature :

Le tableau ci-dessous reprend l'organisation d'actions ponctuelles avec différents partenaires (scolaires, ACCA, association de windsurf, ...) pour le nettoyage de bords d'étang, l'arrachage d'espèces envahissantes, etc. ...

Date	lieux	Nature	partenariats	Habitats naturels restaurés
30/01/2016	Leucate	Arrachage manuel de griffe de sorcière	JMZH / Grand public	Dunes fixées
24/04//2016	St-Laurent-de-la-Salanque	Arrachage manuel de griffe de sorcière	Géocacheurs / Saint-Laurent-de-la-Salanque	Dunes fixées
26/11/2016	St-Laurent-de-la-Salanque	Arrachage manuel de griffe de sorcière	Association les amis d'avec vous pour Saint Laurent + Mairie	Dunes fixées
3/09/2016 au 25/09/2016 *	Leucate – le Mouret	Arrachage manuel de griffe de sorcière	Mairie de Leucate/REV solidarité Jeunesse	Dunes fixées
26/11/2016	St-Laurent-de-la-Salanque	Arrachage manuel de griffe de sorcière	Géocacheurs / Saint-Laurent-de-la-Salanque	Dunes fixées

* Du 3 au 25 septembre, s'est déroulé un chantier international de lutte contre la griffe de sorcière sur le lido de Mouret en partenariat avec l'association REV Solidarité Jeunesse et la commune de Leucate. Le bilan cartographique de ce chantier est présenté en annexe A6-10.

Mise à disposition des données du DocOb aux maîtres d'œuvre dans le cadre de l'élaboration des différents dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000.

De manière générale, une information est systématiquement transmise aux différents porteurs de projet concernant les évaluations des incidences. En fonction des différents types de projets, différents types d'avis peuvent être formulés : rencontre, communication orale, note etc. Ci après, le tableau des principaux projets suivis en 2016 :

Date fourniture information	Type de projet	Nom du pétitionnaire
27/01/2016	Rando Vélo	Cycloclub de Leucate
29/01/2016	Manifestation kite surf	Mr. JOLY Benoit (SAS Board and More France)
15/04/2016	Nouvelle voirie st Laurent Le Barcarès	Le Barcarès / PMCU
19/04/2016	Electrobeach patrouille de France	Le Barcarès
20/04/2016 et 16/11/2016	Réfection STEP St Hippolyte	Mairie + Asconit
04/05/2016	AOT rampe de mise à l'eau	Leucate
12/07/2016	Circuit de course à pied	Leucate
17/05/2016	Patrouille de France electrobeach	Le Barcarès
19/05/2016	Course pédestre les boucles de Cezelli	AGUERO Jean-Claude
23/05/2016	Tournage film	BOUSBA Fabrice
22/06/2016	Navigation sur le Bourdigou	Mairie de Toreilles
06/12/2016	Projet de création hangar agricole	EARL Cep de Vignes

Participation à la mise en œuvre de l'évaluation de l'état de conservation des près salés Méditerranéens

En 2016, le Conservatoire Botanique Méditerranéen a encadré, en partenariat avec RIVAGE, Tanguy LANCELOT, pour la mise en œuvre de la méthode d'évaluation de l'état de conservation des près salés mise au point en 2015 sur la basse plaine de l'Aude. Le rapport de stage est disponible sur le site de la DREAL-LR. Les principaux résultats font ressortir des près salés en mauvais état de conservation, principalement dû aux critères « évolution » de la surface depuis quelques années. Néanmoins ces analyses sont à mettre en relation avec les perspectives futures d'évolutions de la méthode.

Mise en œuvre de plusieurs suivis scientifiques :

Mise à jour de la cartographie des espèces végétales envahissantes

- Dans le cadre du chantier international mis en œuvre sur la zone du Mouret, un stagiaire, recruté sur une période d'un mois (juillet 2016) a permis de réaliser la cartographie de l'état d'envahissement de la griffe de sorcière (cf. Annexe 6-10).

- Inventaire tortues aquatiques : En 2016, seule une recherche de nouveau site a été réalisée sur la commune de Salses aux abords des bassins de lagunage. Aucun nouvel individu (cistude ou Emyde) n’a été retrouvé sur ce site.
- Evaluation de l’état de conservation de l’habitat « Lagune » par l’indicateur « herbier » : En 2016, le suivi de différentes zones à enjeux définies les années précédentes a été réalisé en intégrant l’approche « évaluation de l’état de conservation » issue des travaux menés par la DREAL LR. Le rapport de suivis est présenté en annexe A6-11.
- Inventaire ornithologique sur l’île des Sidrières – Leucate : Dans la poursuite du travail effectué en 2014 et 2015, en 2016 un suivi spécifique de la reproduction d’une population d’aigrette garzette a eu lieu sur l’île des Sidrières sur la commune de Leucate. Ce suivi met en évidence une certaine stabilité de la population depuis plusieurs années.
- Suivi de la reproduction des sternes naines : Comme tous les ans, un suivi spécifique de la reproduction des sternes naines sur le territoire est réalisé en interne et en partenariat avec la mairie de Leucate, le PNR NM et la LPO Aude. Au 27/05, 3 sites de reproduction sont identifiés : Le grau des conchyliculteurs (Leucate), la pointe de la Coudalère (Le Barcarès) et les sèches (Saint Laurent-de-la-Salanque). La mise en défens de la colonie du grau des conchyliculteurs a été réalisée le 6 juillet 2016. Seule la colonie du Barcarès a été « à terme » avec de nombreux poussins produits. Pour ce qui est du site du grau des conchyliculteurs, un seul poussin de produit en raison de l’installation très tardive sur ce site.
- Suivi de la population de Loutre d’Europe : Suite à une observation ponctuelle, en 2015 remontée par un naturaliste amateur, un suivi spécifique de cette espèce a été commandé en 2016 par RIVAGE au GOR. Ce suivi a été scindé en 2 phases. Une première avec des prospections en avril et une seconde avec des prospections prévues au dernier trimestre 2016. Pour des raisons de disponibilité de l’expert, la seconde phase n’a pu être réalisée. La cartographie issue de la première phase est présentée en annexe A6-12.

Restitution des données de qualité des milieux et des résultats obtenus lors des différents suivis aux instances de concertation (Copil Natura 2000) et au grand public

Référence contrat d’étang : IVA4 et IVA6

Faciliter le renforcement les mesures de surveillance des espaces naturels

Référence contrat d’étang : IVA4 et IVA7

En 2016, RIVAGE a poursuivi le travail de rapprochement des pouvoirs de police compétents. Ainsi, plusieurs aller/retour avec les services de police ont permis d’orienter certains contrôles sur des problématiques particulièrement impactantes pour la faune et la flore. RIVAGE participe également aux différents groupes de travail MISEN de la DDTM 11 (12/05/2016 et 28/11/2016).

6.2.2 Animation du PAEC sur le SIP LR BVSL LSL

Référence contrat d’étang : IIB4 et IVA4

Pour rappel, en 2015, seuls les exploitants en clause de révision ont été ciblés pour leur recontractualisation. Ainsi, 10 des 11 exploitants engagés ont souhaité se réengager dans une ou plusieurs MAEC.

En 2016, une seule nouvelle exploitation s’est engagée dans la programmation, il s’agit d’un élevage ovin sur la commune de Salses-le-Château. Un travail spécifique a été engagé en 2016 pour permettre à cette exploitation de trouver du foncier sur les communes de Salses-le-Château et Saint-Hippolyte. Les autres contrats correspondent à des exploitations déjà engagées en 2015 ou engagés également sur un autre secteur d’intervention prioritaire sur le territoire.

Etant donné la validité des diagnostics écologiques réalisés depuis 2012, seuls des compléments de diagnostic ont été réalisés pour les exploitants ayant complété leur engagement avec des nouvelles parcelles. RIVAGE a suivi ce travail. Ces diagnostics ont été envoyés au service économie agricole en DDTM 66 préalablement au dépôt des dossiers par les agriculteurs. Pour la nouvelle exploitation engagée en 2016 un diagnostic complet a été réalisé en partenariat avec le CEN LR, la Société d'élevage. RIVAGE a accompagné cette démarche.

Au vue de l'agrément du PAEC LR_BVSL pour les années 2016 et 2017, des réflexions sur la coordination des différents animateurs du territoire ont également eu lieu avec les partenaires (Cave Arnaud de Villeneuve, Communauté de Communes Salanque Méd.)

Bilan synthétique des MAEC signées sur le site Natura 2000 dans le cadre de la programmation 2015-2017.

Année du projet	1	2	3
Année civile correspondante	2015	2016	2017
Nombre de parts effectives (déclaration PAC au 15/5)	10	5 dont 4 compléments 2015 et autres SIP	
Surface effectivement contractualisée (avant instruction DDTM 66)	180,11 ha + 4 353,6 m de haies et de fossés	18,06 ha	
Prévision de montant total contractualisé sur 5 ans	207 768,2 €	25 217,71	
Montant total effectivement contractualisé (à l'issue de la déclaration du 15/5)	Pas de retours à ce jour	Pas de retours à ce jour	

6.2.3 Animation de la charte Natura 2000

En ce qui concerne l'animation de la charte Natura 2000, vu les problématiques liées aux conditions d'exonération de la Taxe Foncière sur le Foncier Non Bâti, aucune démarche incitative n'a été réalisée en 2016. Néanmoins, la commune du Barcarès envisage son adhésion pour début 2017. Les informations ont donc été transmises à la commune.

7 Gestion du syndicat RIVAGE

7.1 Planification

7.1.1 Mise en place de la GEMAPI

Référence contrat d'étang : IVAO

Les échéances de la mise en place des compétences GEMAPI ont été repoussées au 01 01 2018 suite au vote de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 08 2015.

Dans l'objectif de préparer l'évolution du syndicat RIVAGE par rapport à la mise en place de ces compétences (Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations), une information spécifique a été fournie aux élus de RIVAGE lors du conseil syndical le 17 juin 2016 et des rappels ont été fait lors des autres conseils syndicaux.

Suite à cela une consultation a été lancée mi-2016 en vue d'un accompagnement du syndicat dans la démarche. Le groupement qui a été retenu est Cereg + A propos. Le cahier des charges de cette étude est présenté en Annexe A7-1 de ce bilan. *Nota : Le comité de pilotage de l'étude composé des représentants (élus et techniciens) de RIVAGE, des EPCI, des structures de bassin, de l'Agence de l'Eau et des services de l'Etat concernés s'est réuni une première fois le 31 01 2017.*

De nombreux échanges techniques informels ont eu lieu avec les partenaires de RIVAGE (Syndicat de l'Agly, CCCSM, PMM, PNR NM, communes ...) tout au long de l'année et en fonction de l'avancement des réflexions de chacun. Dans ce même cadre, RIVAGE a suivi les travaux suivants :

- Les travaux de coordination SAGE/GEMAPI dans les PO sous pilotage de PMM (18 10 2016 ; point d'avancement des différentes études SOCLE sur les périmètres intersectés par PMM)
- L'étude SOCLE menée par le département des PO qui a étudié l'hypothèse de la création d'une structure « supra-bassin versant » qui pourrait prendre en charge la protection contre les inondations (rencontre du BE en charge de l'étude) ;
- Les étapes de dissolution du SIAH des Corbières maritime et la réorganisation du syndicat mixte du delta de l'Aude devenant SMAA (Syndicat mixte Aude aval) et étendant son périmètre au bassin versant de la Berre et du Rieu de La palme (réunion du 20 05 2016, SMMAR). > Entraînées par la commune de Leucate qui se serait trouvée divisée entre deux bassins versants (Aude aval et RIVAGE), les communes du SIAH ont voté contre la dissolution du syndicat dès le 01 01 2017 et l'adhésion des communes au SMAA. Ce vote met en stand-by le schéma de réorganisation prévu par le SDCI et permet aux communes de profiter de l'année 2018 et notamment de l'étude GEMAPI de RIVAGE pour y voir plus clair (cf. Annexe A7-2).
- L'étude GEMAPI du syndicat mixte du bassin versant de l'Agly a été suivie à travers la participation au COTECH et COPIL (Copil 22 03 2016 ; COTECH 28 01 2016 et 15 06 2016 ; cf. Annexe A7-3 et 4). L'hypothèse d'un rapprochement entre RIVAGE et l'Agly sera – sur demande expresse de l'Agence de l'Eau - un des scénarios étudiés dans le cadre de l'étude GEMAPI de RIVAGE.
- Participation à la réunion à l'initiative de la Préfecture des PO (29 11 2016) qui avait pour objectif de faire un point global d'avancement de la démarche.

Fin 2016 aucune organisation claire n'était fixée.

Échanges divers avec la DREAL concernant la mise en place des compétences GEMAPI au sein de RIVAGE et notamment concernant la question de la submersion marine.

7.1.2 Définition des objectifs annuels/pluriannuels de RIVAGE dans le cadre de sa stratégie d'action

Référence contrat d'étang : IVA1

Rappel de la stratégie de RIVAGE

La stratégie 2013-2017 du syndicat RIVAGE a été définie afin d'assurer une meilleure lisibilité des actions du syndicat notamment auprès de ses partenaires financiers. Le programme d'action 2016 de RIVAGE a été calé sur objectifs 2013-2017 rappelés ci-dessous :

Faire vivre un syndicat de gestion capable de porter les projets

1. Maintenir la mobilisation des élus de RIVAGE à travers des objectifs intégrateurs des politiques globales de gestion de l'eau et de la biodiversité mais proches du terrain. Assurer pour cela le bon fonctionnement notamment financier du syndicat.
2. Placer RIVAGE en position de maître d'ouvrage soit pour les actions de gestion transversales soit pour des actions ponctuelles dans la limite de ses compétences et moyens d'action.
3. Assurer une collaboration étroite avec les partenaires techniques et financiers de la structure et rendre compte régulièrement des avancées réalisées.

4. Adapter la structure en fonction de l'évolution du contexte territorial ou réglementaire.

Mobiliser les acteurs du territoire à travers les instances de concertation

1. Remobiliser la CLE à travers la validation du SAGE et la mise en place d'une démarche partenariale au plus proche des réalités locales.
2. Continuer à faire vivre le COPIL Natura 2000 et le Comité de suivi des zones humides.
3. Communiquer et sensibiliser le public.

Mettre en œuvre les divers plans de gestion

1. Programmer les actions de gestion des milieux aquatiques et coordonner leur mise en œuvre. Le cas échéant étudier la participation de RIVAGE à des projets européens en vue de multiplier les opportunités de financement.
2. En particulier relancer un programme multi-partenarial de mise en œuvre du SAGE.
3. Continuer la mise en œuvre du DocOb et de la Stratégie de Gestion des Zones Humides.

Le programme d'action 2017, élaboré fin 2016 est également calé sur ces objectifs pluriannuels.

Bilan 2015 et perspectives 2016

Une réunion de bassin versant a été organisée le 26 janvier 2016 sur invitation de l'Agence de l'Eau en collaboration avec les services de l'Etat et en présence des partenaires de RIVAGE (départements Aude et PO, ONEMA, PNM..).

A l'ordre du jour de cette réunion :

1. Introduction : Point info Agence de l'Eau sur le bilan 2015 du service redevances et primes dél. MTP
2. Projet de Contrat d'Etang (CE3) : Points clés, Planning de travail sur 2016
3. Structuration du BV – Grand Cycle de l'Eau : Structuration actuelle du BV, chantier GEMAPI, perspectives de travail 2016
4. Mise en œuvre de la SGZH : Bilan 2015 / Perspectives 2016
5. Point sur les projets en lien avec la reconquête de la qualité / Pollutions diffuses : Bilan 2015 / Perspectives 2016
6. Point sur la déclinaison sur le BV Etang Salses-Leucate du PDM 2016-2021

Cette réunion a permis d'ajuster le programme d'action 2016 de RIVAGE ; le ppt et le CR sont joints en Annexe A7-5 et 6.

Une deuxième réunion de bassin versant a été organisée fin 2016 dans l'objectif de la préparation des opérations pour 2017.

A l'ordre du jour de cette réunion :

1. Point PDM (par DDTM)
2. Point sur le 3ème Contrat d'Etang
3. Point sur la structuration du BV – Perspectives GEMAPI
4. Point sur la mise en œuvre de la SGZH-Elaboration des plans de gestion et mise en œuvre
5. Point sur les projets en lien avec la reconquête de la qualité / Pollutions diffuses

Cette réunion a permis de préparer le programme d'action 2017 de RIVAGE ; le ppt et le CR sont joints en cf. Annexes A7-7 à 9.

7.2 Mise en œuvre des orientations de gestion définies

7.2.1 Gestion du syndicat

Référence contrat d'étang : IVA1

Gestion administrative et financière du syndicat

Les comptes de l'année 2015 ont été clôturés lors du conseil syndical du 17 juin 2016. Pour la deuxième année consécutive, l'année 2015 a été clôturée avec des excédents à la fois de fonctionnement (68 847,68 €) et d'investissement (54 273,59 €). Cette situation est le fruit de plusieurs années de gestion très minutieuse et d'efforts financiers importants de la part des communes. Les excédents ainsi générés permettent d'envisager avec moins d'appréhension les modifications statutaires et donc les exigences budgétaires liées à la mise en place de la GEMAPI.

Toutes les opérations et le suivi comptable sont assurés par la directrice en collaboration avec les services de la mairie de Leucate.

Gestion des charges courantes liées au fonctionnement du syndicat

Au courant de l'année 2016, 4 conseils syndicaux ont été organisés. Les thématiques abordées sont résumées dans le tableau ci-joint. Les PPT et les procès-verbaux sont joints en Annexe A7-10 à 17 de ce bilan d'activité.

Tout le personnel intervient pour sa partie dans l'organisation des comités syndicaux et toute l'équipe est systématiquement présente lors de ces réunions.

Date	Ordre du jour
17 juin 2016	<ul style="list-style-type: none">- Approbation du PV de la séance du 17 12 2015- Vote du compte administratif 2015- Vote du compte de gestion 2015- Affectation des résultats- GEMAPI- Validation du 3ème contrat de l'étang de Salses-Leucate- Natura 2000- PAEC- Questions diverses
28 septembre 2016	<ul style="list-style-type: none">- Validation du PV de la réunion du 17 juin 2016- Vote du budget supplémentaire 2016- Renouvellement de la convention avec ASF/Agrion de mercure- Mise en place du télétravail pour un agent de RIVAGE- Dématérialisation transmission délibérations et actes administratifs- Questions diverses
24 octobre 2016	<ul style="list-style-type: none">- Validation du PV de la réunion du 28 septembre 2016- Point d'avancement sur le programme 2016- Programme d'action 2017- Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2017- Convention de Gestion des Sagnes d'Opoul (terrain du Conservatoire du Littoral,- Animation Natura 2000 du Fort de Salses- Animation Natura 2000 Complexe lagunaire de Salses-Leucate 2017- Convention Jardin des garrigues- Questions diverses
20 décembre 2016	<ul style="list-style-type: none">- Validation du PV de la réunion du 24 novembre 2016

Date	Ordre du jour
	<ul style="list-style-type: none"> - Mutualisation des logiciels de paie et de compta avec Leucate - Validation du programme d'action 2017 - Validation du budget 2017 - Questions diverses

Équipe permanente :

Suite à la décision prise par le bureau de RIVAGE en 2015, les trois chargés de mission ont pu signer leur CDI :

Julien ROBERT : 9 mars 2016

Marie MAILHEAU : 23 juin 2016

Jean-Alexis NOEL : 26 octobre 2016

Stagiaires :

Faute de projet adapté mais également faute de place, aucun stagiaire longue durée n'a été accueilli en 2016.

Robin TORREGROSA a réalisé un stage d'un mois (IUT de Perpignan / DUT – 1 Génie biologique Option : Génie de l'environnement) portant sur la cartographie de la griffe de sorcière sur Mouret à Leucate. Le travail a permis de faire un état de lieu avant travaux et de planifier le chantier d'arrachage de septembre 2016.

Services civiques :

Eloïse Le Roux a fait son service civique à RIVAGE entre le 4 juillet 2016 et le 3 janvier 2017. Issue d'une formation universitaire (Université Paris 7 / MASTER 2 Ecologie Bio-géosciences - Mention Espaces et milieux), elle a principalement participé à la mise en œuvre de la Stratégie de Gestion des zones humides et aux opérations de sensibilisation du syndicat. Dans le cadre de sa mission de service civique elle a réalisé deux formations : le PSCI réalisée le 20 09 2016 à Perpignan et une formation « Développement curable et citoyenneté » organisée par la DIFED 05 12 2016

Sébastien Roques a ensuite rejoint le syndicat RIVAGE pour faire son service civique du 3 novembre au 2 mai 2017. Egalement issu d'une formation universitaire (Université Paul Sabatier Toulouse / M Modélisation des systèmes Écologiques), il a pour sa présence courant 2016 participé à la mise place des JMZH 2017. Dans le cadre de sa mission de service civique il a réalisé courant 2016 une formation « Développement curable et citoyenneté » organisée par la DIFED 05 12 2016. La formation PSC1 sera à faire en 2017.

7.2.2 Communication et sensibilisation

Référence contrat d'étang : IVA6

Presse, Internet et Communication locale

Les opérations menées par RIVAGE font régulièrement l'objet de communications (presse, internet, flyers...).

Le site internet de RIVAGE (www.rivage-salses-leucate.org) mis à jour a été migré vers un nouvel hébergeur et mis en ligne en juillet 2016. Le contenu restructuré et complété est comparable au

précédent : description des missions, information des événements à l'attention du grand public (Sorties nature, JMZH, etc.), mise à disposition des documents de gestion, les documents de travail, ...

Éducation à l'environnement et sensibilisation du grand public

En 2016 les actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation du grand public comprenaient :

- les interventions auprès du grand public lors d'événements ponctuels ou récurrents :

JMZH 2016

RIVAGE a proposé un programme légèrement réduit par rapport aux années précédentes mais néanmoins complet sur la période allant du 30 janvier au 7 mars 2016 :

- Des animations scolaires
- Des projections et tables rondes lors d'une journée de conférences organisée à Barcarès
- Un concours photo
- Une exposition photo dans l'enceinte de la Forteresse de Salses
- Des chantiers d'arrachage de Griffes de sorcière et de nettoyage
- Un atelier cuisine « Cuisiner les plantes envahissantes »
- Des sorties nature

Un bilan détaillé de cette manifestation est fourni en Annexe A7-18 et 19 de ce document.

Semaine du Développement durable à Saint-Laurent-de-la-Salanque

Du 8 au 11 décembre 2016, la commune de Saint Laurent de la Salanque a accueilli le village Aucèl, dans le cadre de la semaine du littoral. Le projet réalisé en étroite collaboration avec RIVAGE était à l'initiative du GRAINE LR. Le communiqué de presse reprenant le programme de la manifestation est joint en Annexe A7-20.

Dispositif de sensibilisation littoral / Volet Grand public 2016

- Deux déploiements de l'Aucèl dans le cadre du DSL piloté par le Graine et dans lequel RIVAGE est un des partenaires :
 - "La Laurentine Cup" à Saint-Laurent-de-la-Salanque (14/05/2015) ; public concerné : élèves d'école primaire, accompagnateurs sportifs et parents ; sensibilisation d'environ 200 enfants et 70 accompagnateurs.
 - Un deuxième déploiement de l'Aucèl a eu lieu au marché de Saint-Laurent-de-la-Salanque

Autre

- Les animations réalisées dans le cadre de la **Maison de l'étang**. La collaboration établie avec la mairie de Leucate a permis de d'accompagner de nombreux groupes sur une découverte commentée de la Maison de l'étang. La fréquentation de la Maison de l'étang (groupes et visiteurs libres) pour l'année 2016 s'élève à environ 5 700 visiteurs.
- La mise en place d'une programmation estivale de 10 animations Nature sur tout le territoire de RIVAGE (cf. Programme et article joints en Annexe A7-21)

Information, sensibilisation et éducation à l'environnement auprès du public scolaire et universitaire

- Suivi de la mise en œuvre du projet «Jardins du Lido » mené par l'association Labelbleu dans un classe de Leucate village (suivi de séances sur place par Benjamin Lefèvre, suivi du rendu final du

projet et de l'inauguration du Jardin). La deuxième année du projet a été lancée à la rentrée 2016 avec une classe de Port Leucate.

- Sur le modèle des Jardins du Lido, RIVAGE a conventionné directement avec Labelbleu pour lancer les « Jardins de garrigues » afin de sensibiliser les enfants notamment sur l'utilisation économe de l'eau et le jardinage sans pesticides. Le premier « Jardin des garrigues » a été initié sur la commune de Treilles (classe multiniveaux). Les début du programme est planifié pour février 2017.
- Intervention dans le cadre de différentes formations notamment : l'IUT de Perpignan / Licence GADER sur les thématique Natura 2000, zones humides, Plans de Gestion, études d'impact...
- Organisation de deux sessions de formation auprès du Lycée professionnel agricole de Narbonne (Martin Luther King) suivies chacune d'un chantier nature

Information, sensibilisation et éducation à l'environnement dans le cadre périscolaire

La Région LRMP et les deux Départements ont attribué une subvention à RIVAGE pour le projet de formation-accompagnement "SEL" (Sensibilisation à l'Environnement Local) qui consiste à informer, sensibiliser, former et accompagner les acteurs périscolaires. L'objectif de cette formation est de faire connaître et de sensibiliser les animateurs du périscolaire à la vulnérabilité des ressources en eau, à la sensibilité des milieux remarquables (lagunes, dunes, près salé...), au nécessaire maintien de la biodiversité. La formation des animateurs permettra dans un deuxième temps de sensibiliser les enfants.

Labelbleu a été retenu pour organiser les deux sessions de formation dont la première a duré de février à juin 2016 et la deuxième de novembre à décembre 2016.

Le comité de pilotage a été réuni le 16/02/2016 pour le lancement du projet et le 19/07/2016 pour faire le bilan de mise en œuvre pour la première année. Suite à la première année de formation, un bilan a pu être tiré sur l'efficacité du dispositif et les modifications à y apporter pour la deuxième session de formation. Le programme de formation de la deuxième session a été adapté et un accompagnement complémentaire et personnalisé a été rajouté pour répondre à la demande de mise en place de projets sur certaines communes.

Les documents en lien avec ce projet sont présentés en Annexe A7-21 à 25 de ce bilan.